

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

Société anonyme au capital de 5 324 000 €
Siège social : 31/32, QUAI de DION BOUTON 92800 PUTEAUX
R.C.S : 562 078 261 NANTERRE

Le 20 Mai 2009

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires sont convoqués **le jeudi 11 juin 2009 à 10 heures 30, au siège social 31/32 Quai De Dion Bouton - 92800 Puteaux**, en assemblée générale ordinaire, puis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Assemblée générale ordinaire :

Ordre du jour

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes annuels ; Répartition du résultat ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes consolidés ;
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs
- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du code de commerce ;

II – Assemblée générale extraordinaire :

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, bénéfices, réserves ou autres)
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés
- Pouvoirs pour les formalités.

Nous joignons à la présente une plaquette dans laquelle vous trouverez l'ensemble des documents et renseignements prévus par les articles R225-81 et R225-83 du Code de Commerce.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Conformément à l'article R225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le lundi 8 juin 2009 à 0 heure) dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire CM-CIC Securities c/° CM-CIC Titres – 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette assemblée, nous vous adressons un formulaire de vote par correspondance ou par procuration que vous pourrez retourner à la Direction Juridique de la Société, 31-32 quai de Dion Bouton – 92 811 Puteaux Cedex ou à CM-CIC Securities c/° CM-CIC Titres – 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale (soit le lundi 8 juin 2009).

Nous vous rappelons que, si vous votez par correspondance, vous n'avez plus la possibilité de vous faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration